

Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 4 septembre 2025, à 14 h 30, par visioconférence

Sont présents formant quorum :
M^{me} Maude Mercier Larouche, **présidente**
M. Claude Lavoie, **vice-président**
M^{me} Marise Drapeau
M^{me} Chantale Giguère
M. Jean-François Gosselin
M. Sébastien Hallé
M. Joël Joncas
M. Pierre-Luc Lachance
M^{me} Annie Sanfaçon
M. David Weiser

Sont absents
M^{me} Lucie Le Blanc
M. Jean Simard

Sont également présents : M. Nicolas Girard, directeur général
M^{me} Stéphanie Deschênes, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Maude Mercier Larouche agit à titre de présidente de l'assemblée et M^{me} Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

La présidente déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 25-048

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Claude Lavoie et appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

4. DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Approbation de l'hypothèse de règlement – renouvellement de la convention collective entre le RTC et le Syndicat des salariés d'entretien du RTC, CSN inc.

Résolution 25-049

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du personnel entretien du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est échue depuis le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le 3 septembre 2025, le médiateur a déposé aux parties une hypothèse de règlement, laquelle hypothèse doit être entérinée par les parties;

CONSIDÉRANT QUE cette hypothèse sera présentée aux membres du Syndicat des salariés d'entretien du RTC, CSN inc., qui seront réunis en assemblée, le vendredi 5 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Claude Lavoie et appuyée par M. Joël Joncas, il est unanimement résolu d'approuver l'hypothèse de règlement à intervenir entre le Réseau de transport de la Capitale et le Syndicat des salariés d'entretien du RTC, CSN inc., déposée aux parties le 3 septembre 2025, le tout, tel que plus amplement détaillé au document déposé au dossier de la séance de travail des membres du conseil d'administration le 4 septembre 2025.

5. DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 14 h 32.



Maude Mercier Larouche
Présidente



Stéphanie Deschênes
Secrétaire générale